

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-470

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119321-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	<i>Délibération</i>
		N° 2026-470

Feuille de route 2026-2032 du C2D - Décision - Autorisation

Monsieur Yohann GIACOMETTI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle ambition démocratique au service du territoire

La participation citoyenne constitue l'un des fondements de notre démocratie. Elle permet aux citoyens de prendre part aux décisions qui les concernent, contribue à améliorer la qualité des politiques publiques et favorise leur appropriation par les habitants.

Dans un contexte marqué par une défiance croissante à l'égard des institutions, une demande accrue de proximité et une aspiration forte à la transparence et au dialogue, Bordeaux Métropole souhaite réaffirmer son ambition démocratique afin de renforcer le lien entre l'institution métropolitaine et les habitants, favoriser la cohésion territoriale et permettre une meilleure appropriation des politiques publiques.

Créé en 1999, le Conseil de Développement Durable (C2D), instance consultative de Bordeaux Métropole agit comme un véritable stimulateur de citoyenneté.

Il porte une ambition qui repose sur une participation citoyenne vivante, stimulée et réellement impactante, au plus près des métropolitaines et des métropolitains et au-delà. Plus particulièrement des publics les plus éloignés de la puissance publique. C'est une condition essentielle pour renforcer la cohésion du territoire, améliorer l'action publique, favoriser l'appropriation des projets et restaurer la confiance entre les habitants et les institutions.

À la fois espace d'écoute citoyenne, lieu de débat collectif et instance de démocratie participative, le C2D constitue un intermédiaire entre les habitants et les élus. Il est également un laboratoire citoyen, un laboratoire d'idées et de prospective, un centre de ressources et une structure d'accompagnement méthodologique au service des élus, des communes et des services métropolitains.

Sa vocation est d'intervenir en amont des politiques publiques, des projets, des actions des services ou des nouveaux outils afin d'en apprécier l'utilité, les impacts et l'acceptabilité. En associant habitants, élus et services dans un même processus de travail, le C2D contribue à éclairer, enrichir et, le cas échéant, réorienter la décision publique.

1. Un Conseil de développement durable au cœur de la démocratie participative métropolitaine

1.1. Une instance citoyenne indépendante et permanente

Le Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole est une instance citoyenne indépendante et permanente qui réunit des habitants, des acteurs associatifs, économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

Sa mission est de contribuer à la réflexion sur les politiques publiques métropolitaines en apportant un regard pluraliste et des propositions sur les enjeux de la Métropole et au-delà.

1.2. Une double ambition au service des habitants et des politiques publiques

Le Conseil de développement durable poursuit une double ambition.

La première consiste à permettre au plus grand nombre de contribuer aux décisions qui le concernent en redonnant envie et pouvoir d'agir aux citoyens.

La seconde vise à enrichir la décision publique grâce à l'expertise d'usage, à la diversité des regards et à l'intelligence collective.

Le C2D est un véritable accélérateur de démocratie et un levier de rapprochement entre l'institution métropolitaine et les habitants.

2. Une gouvernance représentative de la société civile

Le Conseil de Développement Durable repose sur une assemblée citoyenne paritaire composée de 104 membres, représentative de la diversité des territoires et des composantes de la société civile.

Le cercle des communes comprend cinquante-six membres, soit deux représentants pour chacune des vingt-huit communes dont la moitié est tirée au sort.

Le cercle métropolitain rassemble quarante-huit membres issus d'acteurs identifiés et d'appels à candidatures, parmi lesquels figurent plusieurs représentants des territoires voisins.

Le C2D s'appuie également sur un forum composé de membres issus des différents partenaires mobilisés depuis plusieurs années. Nous pourrions être amenés à l'ouvrir aux membres de la réserve citoyenne et aux passeurs d'arbres qui le souhaitent (sous réserve qu'ils ne soient ni élus ni agents métropolitains).

Ce forum constitue à la fois un panel de contribution, un réseau d'ambassadeurs et un vivier de renouvellement de l'assemblée citoyenne.

Le Conseil de Développement Durable est représenté par son Président ou sa Présidente, nommé par le Président de Bordeaux Métropole.

Il dispose d'un Bureau composé de douze membres élus par leurs pairs.

Dans la perspective du renouvellement, la question de la durée du mandat des membres du C2D fait l'objet d'une réflexion spécifique afin d'acter un alignement sur la durée du mandat métropolitain.

Une recomposition de l'instance interviendra en juin 2027 pour une mise en place au plus tard en décembre 2027.

3. Une activité permanente au service des politiques publiques

Le Conseil de Développement Durable développe son activité selon plusieurs modalités complémentaires :

- trois assemblées plénières, en mode participatif, sont organisées chaque année : une dédiée aux saisines de l'exécutif, une fléchée sur le projet métropolitain. A ce titre, nous envisageons d'y associer des témoignages citoyens (Binôme élu/citoyen). Et une dernière qui clôture l'année selon les priorités stratégiques du C2D,
- le Bureau se réunit tous les deux mois,
- les saisines de l'exécutif, les autosaisines de l'assemblée, les groupes de travail, les visites de terrain, les conférences et les restitutions publiques et autres modalités assurent une présence continue sur les principaux enjeux métropolitains.

Chaque groupe de travail bénéficie de la désignation d'un élu référent et d'un service référent, garantissant l'efficacité et un dialogue permanent entre citoyens, élus et administration.

4. Une nouvelle méthodologie de travail

4.1 Intervenir en amont pour mieux décider

- Le principe d'action du Conseil de Développement Durable consiste à intervenir en amont des politiques publiques, des projets, des actions des services et des nouveaux outils afin d'en apprécier l'utilité, les impacts et l'acceptabilité.

Le recueil de la parole citoyenne contribue à prévenir le désengagement, favoriser la compréhension des projets et renforcer les liens entre les habitants et les élus.

Le C2D constitue un outil d'aide à la décision, de réorientation et de projection.

Il contribue également à renforcer la capacité d'anticipation de la Métropole.

- Une exigence de redevabilité accompagne cette démarche.

Les contributions citoyennes font l'objet de points d'étape, de 3 mois à une année.

Le C2D est redevable d'un retour circonstancié sur les travaux menés.

Des restitutions sont présentées aux habitants, aux communes, aux commissions métropolitaines, au Bureau et au Conseil métropolitain afin de rendre visible l'impact concret de la participation citoyenne.

Pour ce faire, des outils seront mis en œuvre pour un accès, facile et rapide, aux informations, comme la plateforme de suivi des dossiers à l'attention des membres du C2D.

De la même manière, Bordeaux Métropole, via l'exécutif ou les services, précisera les arbitrages et le rétro-planning relatives aux contributions.

4.2 Faire du C2D un laboratoire citoyen et un espace d'innovation démocratique

Le Conseil de développement durable entend désormais franchir une nouvelle étape en développant un laboratoire citoyen.

Conçu comme un espace d'innovation démocratique et de co-construction associant habitants, élus et services, ce laboratoire permettra de développer des expérimentations rapides destinées à apprécier l'utilité, l'impact et l'acceptabilité des dispositifs envisagés.

Il pourra notamment contribuer par exemple :

- au test des applicatifs numériques avant leur déploiement,
- à l'évaluation de certains services ou livrables,
- aux démarches de concertation,
- aux projets liés à la résilience du territoire,
- à l'émergence de solutions nouvelles au bénéfice des habitants.

Développé avec les services et en collaboration avec la Direction de la relation usagers, ce laboratoire citoyen constituera un nouvel outil au service de l'innovation publique. Les demandes seront arbitrées par le vice-Président en charge de la participation citoyenne.

4.3 Renforcer sa capacité prospective

Le Conseil de Développement Durable entend renforcer sa mission de prospective.

Des rapports prospectifs trimestriels consacrés aux évolutions sociétales et aux transformations du territoire métropolitain seront élaborés. Ils s'appuieront sur une veille documentaire en collaboration avec la Direction Territoire d'avenir Territoire en coopération et une vision citoyenne.

Ces travaux permettront d'éclairer les politiques publiques et de renforcer la capacité d'anticipation de Bordeaux Métropole sur les enjeux dans les années à venir.

4.4 Une participation citoyenne plus ouverte et plus proche des habitants

La nouvelle ambition démocratique portée par Bordeaux Métropole repose sur une volonté d'ouverture plus large.

Une attention particulière sera portée aux jeunes, aux habitants les plus éloignés des dispositifs participatifs ainsi qu'aux publics les moins représentés.

Cette volonté de proximité se traduira également par une ouverture renforcée aux territoires voisins afin de mieux prendre en compte les bassins de vie et les dynamiques de coopération. Des formats « in situ », comme par exemple des ateliers décentralisés, seront proposés, qui pourront s'appuyer, le cas échéant, sur des relais citoyens ou associatifs. De plus, une plateforme de participation citoyenne sera activée et ouverte à tous.

Le Conseil de Développement Durable contribuera aux réflexions engagées dans le cadre du Pacte girondin via notamment les élus des territoires de l'assemblée citoyenne et les Conseils de développement territoriaux.

Des groupes de travail mixtes associant territoires métropolitains et extra-métropolitains pourront être développés en collaboration avec les conseils de développement territoriaux.

4.5 Une stratégie de communication renouvelée

Afin de mieux faire connaître l'action du Conseil de Développement Durable, une stratégie de communication renouvelée sera déployée.

Une réflexion sera engagée sur son identité afin de clarifier son positionnement et renforcer sa lisibilité. Son intitulé apparaît confusant pour les publics cibles et notamment sur la nature même de la mission du C2D. Il est donc proposé de modifier sensiblement l'acronyme en Conseil de Développement Démocratique vs Durable.

De plus, des actions de sensibilisation seront développées auprès :

- des agents de Bordeaux Métropole,
- des communes,
- des membres du forum,
- des territoires voisins,
- du grand public.

Les outils de communication

Le site internet évoluera afin de devenir une plateforme de ressources, de participation et de valorisation des travaux.

Une nouvelle newsletter sera déployée.

La présence du C2D sur les réseaux sociaux sera renforcée et de nouveaux formats audiovisuels seront développés.

Un volet évènementiel sera mis en œuvre comme :

- une conférence annuelle de présentation des travaux,
- ainsi qu'une exposition autour de « La démocratie, c'est l'affaire de tous »,
- voire l'accueil de RDVs nationaux.

qui contribuera à mieux faire connaître les démarches participatives conduites sur le territoire.

4.6. Une action inscrite dans les réseaux locaux, régionaux et nationaux

Le Conseil de Développement Durable poursuivra son inscription dans les réseaux de la participation citoyenne avec un engagement renforcé (animation d'ateliers, présentation de solutions innovantes...)

Les coopérations engagées avec le CESER Nouvelle-Aquitaine, la Coordination régionale et nationale des conseils de développement, l'association Décider Ensemble ainsi que l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne seront poursuivies.

Des partenariats seront également développés avec la Commission Nationale du Débat Public sur des sujets qui nous sont propres (les publics éloignés, l'IA, l'adaptation climatique...)

Cette dynamique contribuera au rayonnement de la démarche démocratie participative de Bordeaux Métropole et au partage des bonnes pratiques.

Une nouvelle étape pour la démocratie participative métropolitaine

La feuille de route stratégique 2026-2032 traduit la volonté de Bordeaux Métropole de faire du Conseil de Développement Durable un outil permanent de dialogue citoyen, de prospective, d'innovation démocratique et d'accompagnement des transformations du territoire.

Le C2D a vocation à devenir un véritable levier d'impact sur les politiques publiques. Pour ce faire et lorsque cela sera possible, les avis du C2D seront annexés au rapport du Bureau et aux délibérations. En faisant le lien entre la parole citoyenne et l'action publique, le C2D accélérera une démocratie participative ambitieuse, efficace et proche des attentes des habitants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5211-10-1 et L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2026-186 du Conseil du 26 juin 2026 actant la rédaction du Pacte de gouvernance et C2D,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Métropole souhaite renforcer la prise en compte des travaux du C2D afin d'enrichir le projet métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de confirmer le rôle du Conseil de Développement Durable comme instance permanente de dialogue citoyen, de prospective, d'innovation démocratique et d'accompagnement des politiques publiques métropolitaines,

Article 2 : d'approuver la feuille de route stratégique du Conseil de Développement Durable pour la période 2026-2032,

Article 3 : de modifier l'acronyme en Conseil de Développement Démocratique,

Article 4 : de permettre au Président de Bordeaux Métropole de mettre en œuvre cette feuille de route.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 12 (Mme Claudine BICHET, Mme Céline BOUTE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, Mme Laure CURVALE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Isabelle RAMI, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH)

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--